



TRANSPORT AERIEN

Rénovation du refuge d'Arlet – plan de relance

Parc National des Pyrénées

- commune de Borce – Pyrénées-Atlantiques -

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Date de limite de remise des offres : mercredi 22 juin 2022 à 12 heures

Document unique

Le candidat doit compléter, dater et signer le présent document.

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 00 33 5 62 54 16 40

CHAPITRE 1 – PARTIES CONTRACTANTES – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Article 1.01. - Parties contractantes au sens du présent document

Le pouvoir adjudicateur est le Parc National des Pyrénées représenté par sa Directrice Méлина ROTH.

Le prestataire est le représentant légal de l'entreprise titulaire du marché (*annexe I*).

Article 2.01. - Acte d'Engagement / CCAP

Le marché est régi par le présent document et ses annexes qui, signé par les représentants de la personne publique et du titulaire, vaut acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières et par les documents ci-après cités dans l'ordre de priorité décroissante.

Article 3.01. - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Sans objet

Article 4.01. - Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de Services.

Article 5.01. - Planning

Voir annexe II

CHAPITRE 2 – GENERALITES

Article 1.02. - Objet du marché

Le marché décrit dans le présent document, consiste en la réalisation d'hélicoptage de l'ensemble des supports, du personnel, ainsi que du matériel et matériaux pour la réalisation de la rénovation du refuge d'Arlet, propriété du Parc National des Pyrénées.

Le programme engagé dans le cadre du plan de relance prévoit les travaux suivants :

1. Réfection complète de la couverture actuelle en bardeaux bois, par un matériau différent à définir et selon la réglementation locale, compris pose d'un pare-pluie.
2. Remplacement des panneaux solaires actuels par des éléments mixtes solaires et eau chaude sanitaire, compris dépose des dispositifs existants.
3. Réfection complète de l'isolation des rampants à l'occasion du démontage de la couverture.
4. Remplacement des fenêtres de toit.
5. Création d'un escalier de secours pour évacuation du dortoir de l'étage (à intégrer dans une extension).
6. Extension des sanitaires actuels, afin de créer deux toilettes sèches avec deux lavabos.
7. Révision du système d'assainissement actuel.
8. Création d'une réserve sèche pour le stockage des fournitures des gardiens, d'un local poubelles et d'un dortoir pour quatre aides-gardiens.

9. Ré agencer et optimiser si possible le dortoir.
10. Remise aux normes du local gaz.
11. Installer un arrêt d'urgence gaz et revoir la ventilation dans les cuisines.
12. Isoler le local réserve de la cuisine en coupe-feu niveau 1
13. Revoir l'installation et l'isolation du réseau de plomberie dans le vide sanitaire.
14. Réserve du bas, réaliser un béton de propreté et isoler en coupe-feu niveau 1
15. Revoir ou remplacer la baie vitrée de la façade Ouest, ainsi que la fenêtre du refuge hiver.
16. Solutionner le problème de condensation dans le refuge hiver.
17. Extension de la terrasse de l'entrée, comprenant si possible un agrandissement du sas de l'entrée.
18. Trouver si possible dans les différents scénarios d'extensions ou d'agrandissements, un espace pour abriter les ânes des gardiens.
19. Revoir le système SSI si nécessaire, en fonction des travaux et extensions validées.

Ces travaux sont prévus du lundi 04 juillet au vendredi 14 octobre 2022.

Article 2.02. – Situation

Voir annexe II

CHAPITRE 3 - DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Article 1.03. - Hélicoptage :

Voir annexe II

Chaque séance de rotation fera l'objet d'un bordereau de vol à adresser par mail aux adresses électroniques suivantes :

OPC

kevin.monteiro@jconsultant.fr

Parc national des Pyrénées

jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr

Aucune facture ne sera validée sans ce document.

Article 2.03. - Plan de prévention

L'entreprise devra la réalisation d'un plan de prévention à chaque phase de transport aérien et le communiquer au coordinateur SPS : kevin.monteiro@jconsultant.fr

Article 3.03. - Délais

La date de début de marché est sa date de notification (*T0*).
Les premiers héliportages débiteront le lundi 04 juillet 2022.
Les travaux devront être achevés pour le 14 octobre 2022.

CHAPITRE 4 – MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

Article 1.04. - Type et forme de prix

Le prix du marché est ferme.

Article 2.04. - Variations des prix

Sans objet

Article 3.04. - Variations des taxes

Le taux de taxe sur la valeur ajoutée applicable est celui en vigueur au moment de la facturation. Il est de 20 % à la date d'établissement du marché. En cas de modification du taux de la TVA durant l'exécution de ce marché, celui-ci en prendrait automatiquement compte sans qu'un avenant sur ce point ne se justifie.

CHAPITRE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

La facturation de cette prestation interviendra à service fait et à l'ordre de :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier
Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

Elle doit être transmise à l'OPC : kevin.monteiro@jconsultant.fr , qui validera la facture et la versera sur le portail CHORUS PRO, pour le compte de la société d'héliportage.

CHAPITRE 6 – CLAUSES ADMINISTRATIVES DIVERSES

Article 1.06. - Résiliation du marché

En cas d'inobservation des clauses contractuelles par le titulaire, il sera fait application du chapitre VI du CCAG de Services.

Article 2.06. - Prolongation de délais d'exécution

Sans objet

Article 3.06. - Nantissement

Sans objet

Article 4.06. - Infractions à la législation fiscale

Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses (leurs) torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et son ou ses cotraitants :

↳ Ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article n° 43 du CMP (*interdiction de participer aux marchés de l'État frappant ceux qui auront fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail*).

↳ Qu'il ne lui (leur) a été notifié aucune décision d'exclusion des marchés de l'état.

Le titulaire atteste en outre l'exactitude des renseignements prévus à l'article n° 44 et au 1 de l'article n° 45 du code des marchés publics. En cas d'inexactitude, l'autorité signataire du marché (*ou son représentant*) pourra résilier, sans mise en demeure préalable, le marché aux torts du titulaire.

Article 5.06. - Respect du droit du travail

5.6.1 Déclaration du titulaire

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail.
- s'acquitter de ses (leurs) obligations au regard des articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail réprimant le travail clandestin.

5.6.2 Application des articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail

Si le titulaire (un cotraitant) ne remet pas à la personne publique, de la date de notification du présent marché jusqu'à la fin de son exécution et selon une cadence n'excédant pas six mois, les documents prévus aux articles :

- 222-5 du code du travail pour les titulaires établis en France,
- 222-7 et D 8222-8 du code du travail pour les titulaires établis à l'étranger.

Le pouvoir adjudicateur pourra, après mise en demeure restée infructueuse, prononcer la résiliation du marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

La mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

Article 6.06. - Tribunaux compétents

Le présent marché est soumis au droit administratif français et les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges.

Article 7.06. - Obligation d'information du titulaire

Le titulaire devra informer par écrit, dans les quinze jours, de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (*cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire*), et transmettre les documents afférents.

Article 8.06. - Dérogation au CCAG de Services

Sans objet

Fait à Tarbes, le mercredi 15 juin 2022

CHAPITRE 7 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT (en cas de groupement, chaque membre du groupement devra signer cet engagement)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....

- agissant pour mon propre compte.
 agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....
.....

- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....
.....

- agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire du groupement conjoint
 mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché,

- M'engage, conformément auxdits documents, à exécuter la prestation demandée

Le titulaire

à le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que des nom, prénom, et qualité du signataire. Apposer le cachet de l'entreprise

Établi en un seul original

DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée,

A TARBES le.....

La Directrice,

Mélina ROTH

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le

L'entreprise.....

ANNEXE I

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE

Raison sociale :			
Dénomination sociale (sigle) :			
Forme :			
Adresse siège social :			
N° SIRET "Siège social" :			
Adresse antenne locale :			
N° SIRET "Antenne locale" :			
Registre du commerce :			
PME/PMI (au sens de l'article 48 du CMP) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
Représentée par agissant en qualité de dirigeant			
Adresse d'envoi des courriers : (commercial et technique)			
Personne à contacter :		Nom : Fonction : Tél. : Email:	
BANQUE :		banque postal	
DOMICILIATION :			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NOTA :

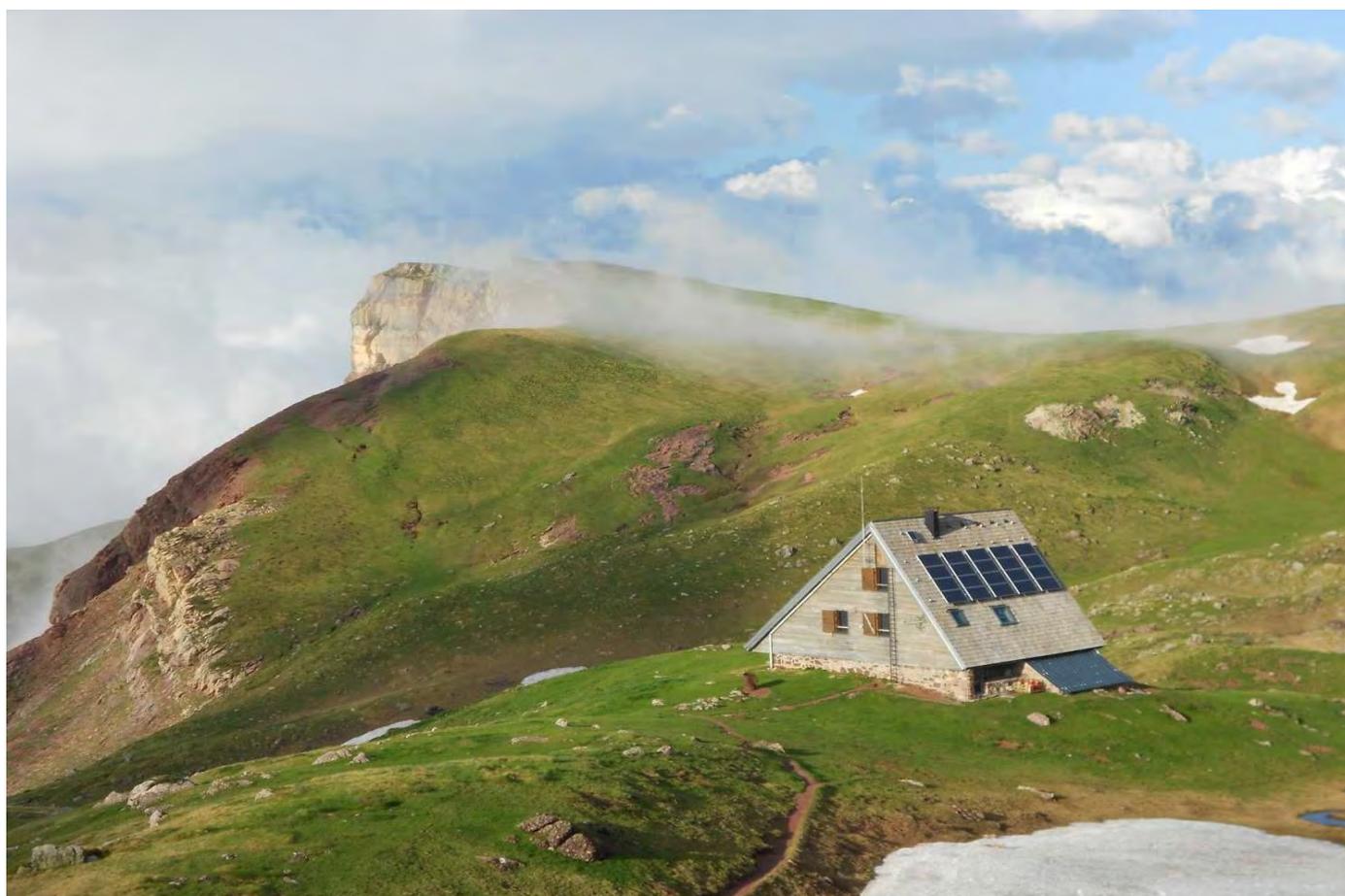
TOUT CHANGEMENT DE DONNEES INDIQUEES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS DOIT ETRE NOTIFIE A LA PERSONNE PUBLIQUE.

PLANNING DES HELIPORTAGES



MOA:
Parc National des Pyrénées

Projet:
Rénovation du Refuge d'Arlet



REMARQUE PARTICULIERE

La DZP sera privilégié pour les héliportages personnels et matériels.

La DZM sera exceptionnellement utilisée pour les gros volumes, difficilement transportables via la piste de la DZ1.

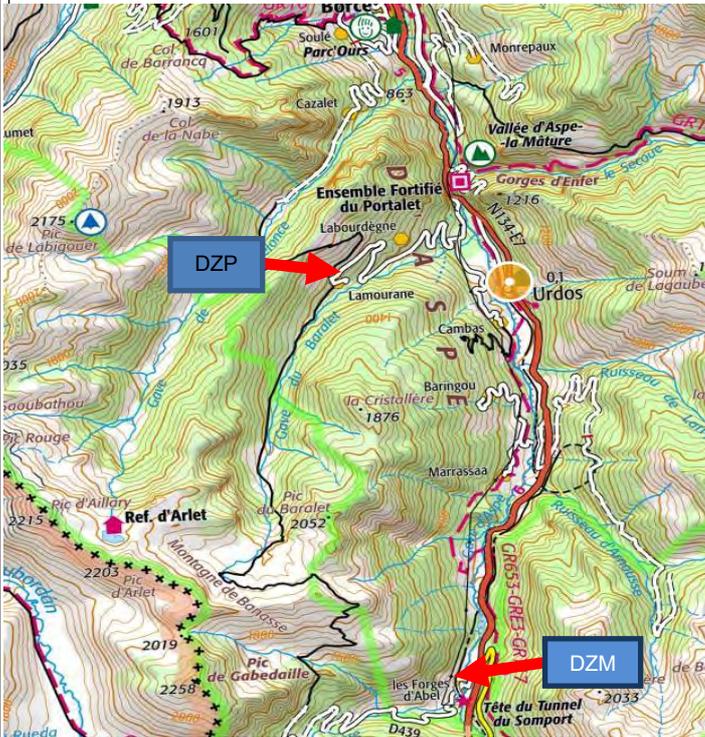
L'héliportage devra être ajusté de manière hebdomadaire en fonction:

- de l'avancement réel du chantier
- des conditions météorologiques

POSITION DES DZ

Coordonnées GPS DZP: 42.882499, -0.589436

Coordonnées GPS DZ2: 42.820108, -0.562260



DZP :

- Accès depuis Borce par une piste sylvopastorale pentue, partiellement dégradée et dont le linéaire est conséquent
- Statut communal du terrain

DZM :

- Accès facile depuis la RN 134
- DZ partagée éventuellement avec d'autres utilisateurs (EDF...)
- Propriété RFF
- Enjeux environnementaux : contournement d'une ZSM potentielle d'Aigle royal
- Distance 5 km, dénivelé 910 m

PNP Refuge d'ARLET - Tableau récapitulatif des besoins en hélicoptage - IND 10 du 14/06/2022

Pour rappel:

- Les modalités d'hélicoptage sont rappelées dans le CR OPC
- Les hélicoptages sont prévus chaque semaine les LUNDI, voire des jours supplémentaires en cas de forte demande.
- Les hélicoptages peuvent être décalés en cas de météo défavorables
- Le planning hélicoptage sera mis à jour à l'avancement du chantier afin de s'ajuster en fonction des aléas et de l'avancement réel des travaux.

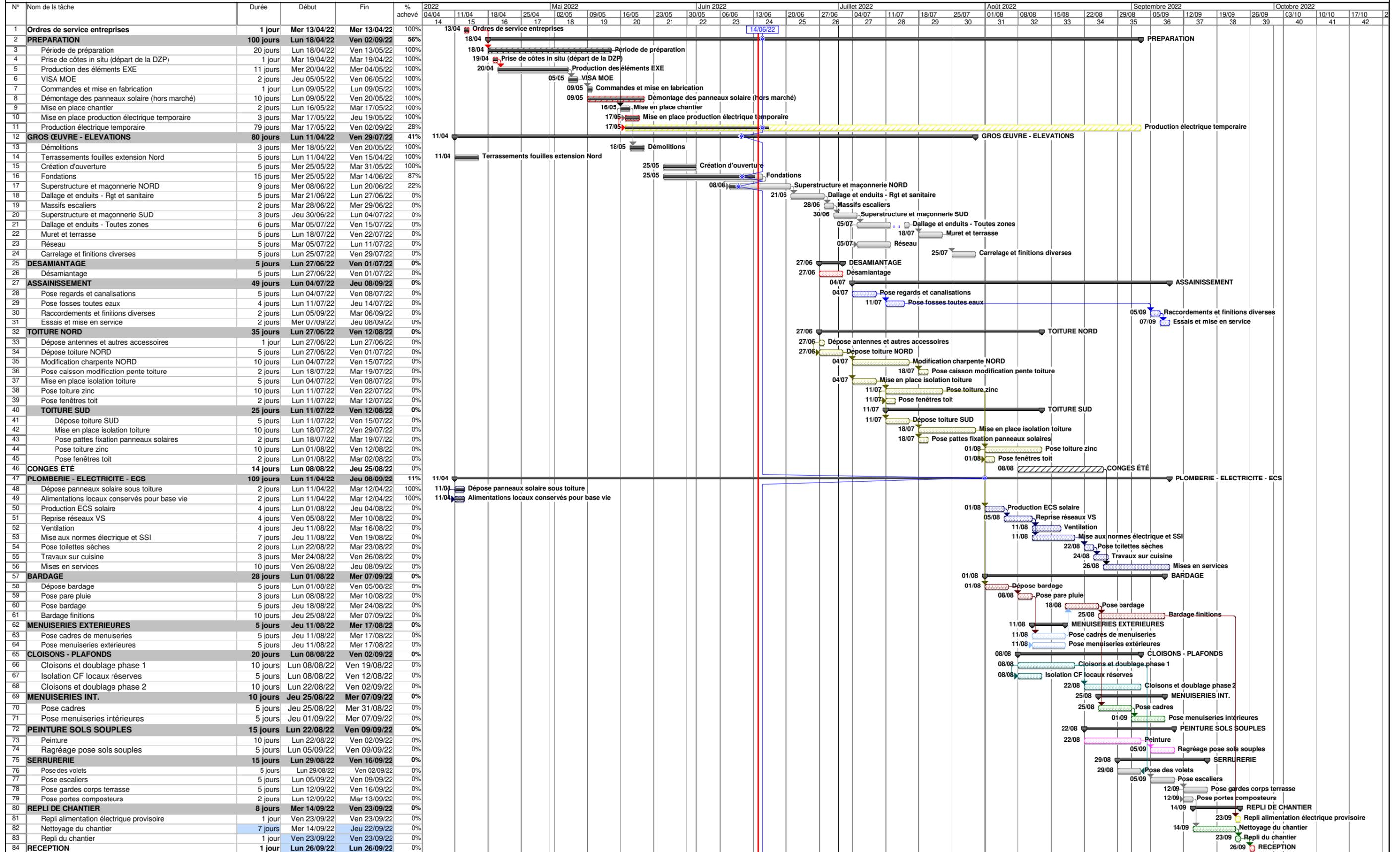
Fréquence hebdomadaire:

Les entreprises devront communiquer/confirmer à l'OPC pour chaque semaine à venir (et au moins 1 semaine à l'avance) les éléments ci-dessous afin de transmettre les informations aux prestataires concernés:

- Leurs besoins en hélicoptage
- Leurs effectifs prévisionnels
- la durée d'intervention (pour comptabiliser les repas)

En l'absence de ces éléments, l'entreprise ne sera pas prioritaire dans le transport et des frais supplémentaires pourront être appliqués si les hélicoptages ne peuvent pas être traités dans la journée.

		Semaines												TOTAL + MARGE	
		27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38		
		04/07/2022	11/07/2022 13/07/2022	18/07/2022	25/07/2022	01/08/2022	08/08/2022	15/08/2022	22/08/2022	29/08/2022	05/09/2022	12/09/2022	19/09/2022		
Mise en place	LOT													14 mise en places	
Rotation depuis DZP, sur trajet "aller"	1&12 CASADEBAIG	20												20	
	2 2CBOIS	5	6	40	20									71	
	3 LARROUSSE	14	14											28	
	4 MICASA			4										4	
	5 HABITAT ECO ACTION		10	15	8		5							38	
	6 HABITAT ECO ACTION						7							7	
	8 EIFFAGE	2												2	
	9 BERGERET	5												5	
	10 TOST							2						2	
	11 METALLERIE DU SUD					5				3				8	
	ERMA ENERGY S3DE SAGE INGENIERIE TALAZAC														
	TOTAL ROTATION "ALLER"		46	30	59	28	5	12	2	0	3	0	0	0	200 rotations depuis la DZP 10 rotations depuis la DZM
Exceptionnel:															
Rotation depuis refuge vers DZP sur trajet "retour" (évacuation déchets, repliement matériel...)	1&12 CASADEBAIG		20											20	
	2 2CBOIS		5											5	
	3 LARROUSSE	17	5	20										42	
	4 MICASA													0	
	5 HABITAT ECO ACTION						1	1	1	1				4	
	6 HABITAT ECO ACTION										1			1	
	8 EIFFAGE							1						1	
	9 BERGERET							1						1	
	10 TOST													0	
	11 METALLERIE DU SUD									5				8	
	ERMA ENERGY S3DE SAGE INGENIERIE TALAZAC													2	
	TOTAL ROTATION "RETOUR"		17	30	20	0	0	1	3	1	6	1	0	5	90 Rotations
		Semaines													
		27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38		
Effectifs Rotation depuis DZP	1&12 CASADEBAIG	4	4										1		
	2 2CBOIS	4	4	4	4								1		
	3 LARROUSSE	6	6	6	6	6		6	3	3			1		
	4 MICASA						2	2			2		1		
	5 HABITAT ECO ACTION					5	5	5	5	5			1		
	6 HABITAT ECO ACTION						1	5	3	3	1		1		
	8 EIFFAGE					2	2	2	2		2		1		
	9 BERGERET					2	2	2	2	2	2		1		
	10 TOST								6	6	5		1		
	11 METALLERIE DU SUD									2	2		2		
	ERMA ENERGY S3DE SAGE INGENIERIE TALAZAC													1	
	Réunion de chantier	8	8	8	8	6	6	8	6	6	6	6	6	12	
Effectif total	22	22	18	18	21	18	25	27	25	20	21	13			
TOTAL ROTATION "PERSONNEL"		6	6	5	5	6	5	7	6	6	5	6	4	70 Rotations	
Lundi matin (8h30)															
Lundi après-midi (13h30)															



Tâche Fractionnement Avancement Jalon Récapitulative Récapitulatif du projet Tâches externes Jalons externes Échéance



Parc national
des Pyrénées



Parc National des Pyrénées

Villa Fould

2 rue du IV septembre

BP 736

65007 TARBES

Tél. : 05 62 54 16 40

www.pyrenees-parcnational.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

TRANSPORT AERIEN

Rénovation du refuge d'Arlet – plan de relance

Parc National des Pyrénées

- commune de Borce – Pyrénées-Atlantiques -

Date de limite de remise des offres : mercredi 22 juin 2022 à 12 heures

Article 1 – Objet de la consultation

1.1 Objet.

Transport aérien dans le cadre de la rénovation, au titre du plan de relance, du refuge d'Arlet, commune de Borce (*Pyrénées-Atlantiques*) - propriété du Parc National des Pyrénées.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : procédure adaptée ouverte

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 1 lot(s) :

LOT – TRANSPORT AERIEN

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (*CPV*) est : français

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure adaptée article 30-II 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du document unique qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

2.4 – Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 3 – les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par :

6b architecture

6 place de la

Hourquie

64230 LESCAR

Tél. : 00 33 5 59 83 05 29

E-mail : contact@6b-architecture.com

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SARL JCONSULTANT

38, boulevard Henry

IV65000 TARBES

Tél. 00 33 9 67 02 88 37

E-mail : kevin.monteiro@jconsultant.fr

La mission SPS est également assurée par JCONSULTANT pour le Parc national des Pyrénées.

3.4 - Contrôle technique

Sans objet

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Plan de prévention à réaliser impérativement par la société de transport aérien. Ce plan sera fourni avant la première intervention.

Il intégrera les prescriptions relatives aux gestes barrières et de distanciation sociale appliqués dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Article 4 – Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au document unique et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Chaque séance de rotation fera l'objet d'un bordereau de vol à adresser par mail à :

OPC

kevin.monteiro@jconsultant.fr

Parc national des Pyrénées

jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr

Aucune facture ne sera validée sans ce document.

Article 5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- le document unique et ses annexes
- le règlement de la consultation (RC)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces

suivantes : Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- certificats de qualifications professionnelles

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (*lettre de candidature*) et DC2 (*déclaration du candidat*).

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : www.economie.gouv.fr

Pièces de l'offre :

- le document unique et ses annexes signées,
- mémoire technique,
- l'offre de prix

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'offre de prix comprendra un montant unitaire et global des prestations, avec pour chaque DZ (P et M) :

- Mise en place
- Rotation simple personnel
- Rotation simple matériaux
- Rotation double personnel
- Rotation double matériaux

Article 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

TRANSPORT AERIEN DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU REFUGE D'ARLET - PARC NATIONAL DES PYRENEES

Nom du candidat :

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

Les plis peuvent être remis contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus.

7.2 - Transmission électronique

Yves HAURE
Secrétaire Général
Parc national des Pyrénées
Tel : 00 33 5 62 54 16 40
yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Jérôme LE SOUDER
Technicien Infrastructures
Secrétariat général
Parc national des Pyrénées
Tel : 00 33 6 08 35 71 89
jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr

Article 8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de cinq jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1 - prix des prestations : 60.0 %
- 2 - valeur technique : 40.0 %

Si des erreurs sont constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables. Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se laisse également la possibilité d'engager des négociations avec les candidats qui auront remis les offres les meilleures (*on entend par meilleures, les offres qui auront obtenu la moyenne sur la base des critères de jugement des offres*). A cette occasion, il se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis des offres inacceptables ou irrégulières de les rendre acceptables et régulières.

La négociation pourra s'effectuer par courrier, télécopie, courriel, voire audition le cas échéant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à dix jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Yves HAURE
Secrétaire Général
Parc national des Pyrénées
Tel : 00 33 5 62 54 16 40
yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Jérôme LE SOUDER
Technicien Infrastructures
Secrétariat général
Parc national des Pyrénées
Tel : 00 33 6 08 35 71 89
jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr

Fait à Tarbes, le mercredi 15 juin 2022



CR OPC N°6

du 13/06/2022
(Rédigé par M. Monteiro - OPC)

Ordre du jour:

Suivi des travaux
Suite hélicoptage

Points sur:

- Points techniques MOE
- Planification chantier



MOA:
Parc National des Pyrénées

Projet:
Rénovation du Refuge d'Arlet



Prochaine réunion de chantier :

Cf. CR du MOE

Liste des intervenants:						
Intervenant	Représentant / Mail	Téléphone / Mail	Présent	Excusé	Absent	Convoqué à la prochaine réunion
MAITRE D'OUVRAGE						
PARC NATIONAL DES PYRENEES	Yves HAURE			X		Invité
		yves.haure@pyrenees-parcnational.fr				
	Roland CAMVIEL	05 59 34 97 64 / 06 74 76 50 03 roland.camviel@pyrenees-parcnational.fr	X			Invité
EQUIPE MAITRISE D'ŒUVRE						
6b ARCHITECTURE Architecte mandataire	POLES Grégory	05 59 83 05 29 gregory.poles@6b-architecture.com	X			X
VIV'ENERGIE BE Energies renouvelables et Habitat Bioclimatique	MEAU Philippe	06.99.15.42.67 phylippe.meau@gadz.org		X		
MPE Assainissement BE Etudes	Emmanuel PARENT	06 83 78 47 41 info-mpe@orange.fr		X		
SARL JCONSULTANT OPC et CSPS	Jérôme CRAMPE Gérant	07 82 32 97 33 kevin.monteiro@jconsultant.fr		X		
	Kévin MONTEIRO OPC	07 82 32 97 33 kevin.monteiro@jconsultant.fr	X			
	Laurine MONTEIRO CSPS	07 70 10 49 05 laurine.tresgots@jconsultant.fr	X			
SOCOTEC Bureau de contrôle	Gerald DOCTEUR	05 59 30 00 09 gerald.docteur@socotec.com	X			
ENTREPRISES						
LOT N°1 : TERRASSEMENT - DEMOLITION - GROS ŒUVRE CASADEBAIG	Alexandre CHEREAU	06 07 74 05 69 / 05 59 05 31 89 contact@casadebaig.fr	X			Cf. CR MOE
LOT N°2 : CHARPENTE BOIS - MUR OSSATURE BOIS 2CBOIS	Eric LOUDE DE HAUT Yohan ROUSSELY	06 79 70 50 04 2cbois@wanadoo.fr	X			Cf. CR MOE
LOT N°3 : COUVERTURE BARDAGE LAROUSSE & FILS	Alexandre LAROUSSE	06 22 50 18 50 sarl.larousse@orange.fr		X		Cf. CR MOE
LOT N°4 : MENUISERIE EXTERIEURE MICASA	Dominique ANDRE	07 68 53 17 19 dominique@lamaisonandre.com		X		Cf. CR MOE
LOT N°5 : PLATRIERIE HABITAT ECO ACTION / PLATRE & TIC	Stéphane ALLEAUME	06 16 67 76 38 contact@jmangeduplatre.fr		X		Cf. CR MOE
LOT N°6 : MENUISERIE INTERIEURE HABITAT ECO ACTION / L'ATELIER DU BARRY	Emmanuel PELFIGUES	06 68 35 24 16 epelfigues@gmail.com		X		Cf. CR MOE
LOT N°8 : ELECTRICITE EIFPAGE ENERGIE SO	Philippe AUBLANC	06 20 47 46 86 philippe.aublanc@eiffage.com		X		Cf. CR MOE
LOT N°9 : ECS SOLAIRE - PLOMBERIE - VENTILATION BERGERET	Patrick BOUREME	07 72 34 45 06 patrick@eurlbergeret.fr		X		Cf. CR MOE
LOT N°10 : PEINTURE - SOL SOUPLE TOST	Joel TOST	05 59 05 34 83 / 06 08 80 70 71 tost@wanadoo.fr		X		Cf. CR MOE
LOT N°11 : SERRURERIE METALLERIE DU SUD	Gilles LEUGE	06 47 06 07 53 etudemds@orange.fr		X		Cf. CR MOE
	Frederic BERGEZ	06 07 14 93 23 metallerie-du-sud@orange.fr		X		
LOT N°12 : ASSAINISSEMENT CASADEBAIG	Alexandre CHEREAU	06 07 74 05 69 / 05 59 05 31 89 contact@casadebaig.fr	X			Cf. CR MOE
INTERVENANTS TIERS						
PRESTATAIRE D'HELIPORTAGE HELIPORTAGE	Philippe Tisne	06 84 33 43 32 ops@helibearn.fr		X		
PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE PROVISOIRE ERMA ENERGY	Youssef Akalay Nasser	05 57 15 23 44 / 07 87 36 97 42 erma.akalay@groupecharbonnier.fr		X		
PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE TALAZAC	Jacques Eygun	06 17 18 79 09 talazac.ener@yahoo.fr		X		
DESAMIANTAGE S3DE	Guillaume MARIETTE	06 38 64 95 00 contact@s3de.fr		X		
ETUDES GEOTECHNIQUES SAGE INGENIERIE	Alexandre BEL	06 45 08 05 66 a.bel@sage-ingenierie.com		X		

GENERALITES

1 - Réunion :

Les entreprises convoquées doivent absolument être présentes, avec les documents ou informations nécessaires au bon déroulement du chantier ou de sa préparation.

Ne seront excusées - à titre exceptionnel - que les entreprises qui auront pris soin de téléphoner au MOE et à l'OPC pour avertir de leur indisponibilité. De plus, les entreprises NE seront excusées que si elles sont à jour des diffusions de documents et autres actions demandées dans le CR.

2 - Dossiers d'exécutions et VISA :

Cf. compte rendu du MOE

Adresser dans les meilleurs délais vos dossier d'exécution complets au MOE, bureau de contrôle, SPS et OPC

Tous travaux non effectués comme mentionné sur les divers plans d'Exe, pièces écrites ou toutes modifications, devront être signalés au MOE

Prendre régulièrement connaissance des VISA MOE, BET et BC afin d'y répondre dans les plus brefs délais

3 - Situation de travaux et suivi:

Cf. compte rendu du MOE pour modalités administratives

4 - Transmission des documents :

Transmettre les documents des entreprises au MOE et au bureau de contrôle pour VISA (Délai de validation 2 semaines)

Mettre l'ensemble des intervenants MOA/MOE/OPC/BE/BC en copie des mails

5 - Sécurité:

Cf. documents du CSPS (IC, plan de prévention, PGC)

6 - Information sur le chantier :

Réunion de démarrage: **14/04/2022**

Période de préparation: **1 MOIS**

Date de début des travaux: **16/05/2022**

Délai des travaux : **5 MOIS**

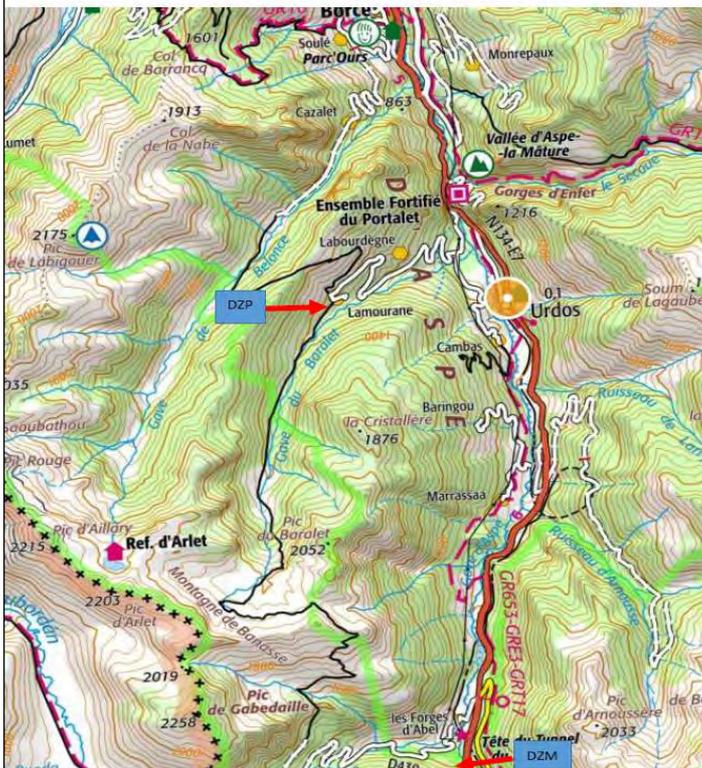
Livraison du chantier : **sept-22**

POSITION DES DZ

Coordonnées GPS DZP: 42.882499, -0.589436

Coordonnées GPS DZM: 42.820108, -0.562260

PLAN DE SITUATION DES DZ (PERSONNEL ET MATERIEL) TRAVAUX REFUGE ARLET 2022



DZP : point de départ du personnel

- Accès depuis Borce par une piste sylvopastorale pentue, partiellement dégradée et dont le linéaire est conséquent
- Statut communal du terrain

DZM : point de départ du matériel

- Accès facile depuis la route nationale 134
- DZ partagée éventuellement avec d'autres utilisateurs (EDF...)
- Propriété réseau ferré de France
- Enjeux environnementaux : contournement d'une zone de sensibilité majeure potentielle d'Aigle royal
Distance 5 kilomètres, dénivelé 910 mètres



PRESCRIPTIONS ET CONSTATS MAITRISE D'ŒUVRE ET OPC

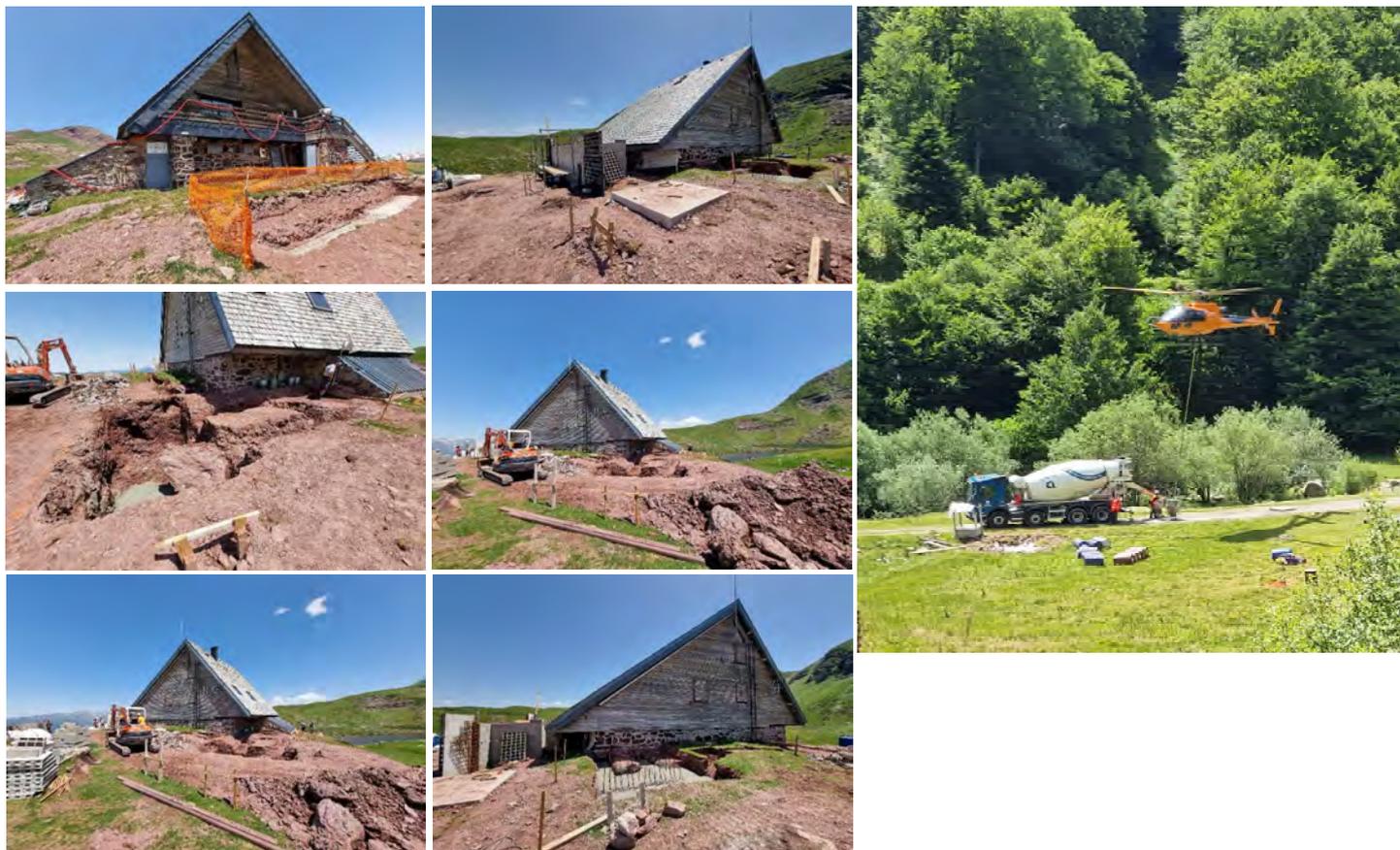
Date	Prescription	État	Début	Fin contract.	Fin effective	Retard
PARC NATIONAL DES PYRENEES MOA						
14/04/22	Transmettre à l'OPC les dates prévisionnelles d'opération de presse pour intégration au planning	En cours				
31/05/22	Le MOA mettra à disposition une radio au refuge pour communication d'urgence, avec notice d'utilisation à transmettre par les entreprises à leurs équipes	Info				
	Le parking de la DZP sera matérialisé. Un document d'autorisation de stationnement à mettre sur pare brise a été transmis aux entreprises	Info				
	Une session d'information aux règles de sécurité en lien avec l'hélicoptage a été organisée avec les entreprises de travaux	Info				
	Un plan des zones d'hélicoptage a été transmis aux entreprises	Info				
13/06/22	Un plan du chemin de randonnée pour retour à la DZP sera transmis aux entreprises.	Info				
13/06/22	Aucune autorisation supplémentaire ne sera délivrée pour les véhicules	Info				
PARC NATIONAL DES PYRENEES Gardienne du refuge						
13/06/22	Les effectifs prévisionnels de la semaine 25 sont les suivants: - CASADEBAIG: 5 personnes - LAROUSSE: peut être 2 personnes	En cours				
6b Architecture MOE						
14/04/22	Transmettre aux entreprises la liste des éléments EXE attendus	En cours				
14/04/22	Transmettre la liste des échantillons à transmettre pour validation au plus tôt (nécessité de commandes rapides)	En cours				
16/05/22	Transmettre les VISA et l'avancement des études EXE	En cours				
VIV'ENERGIE BE ENERGIE						
14/04/22	Transmettre aux entreprises la liste des éléments EXE attendus	En cours				
16/05/22	Transmettre les VISA et l'avancement des études EXE	En cours				
MPE ASSAINISSEMENT BE ETUDES						
14/04/22	Transmettre aux entreprises la liste des éléments EXE attendus	En cours				
16/05/22	Transmettre les VISA et l'avancement des études EXE	En cours				
JCONSULTANT OPC						
13/06/22	Le planning EXE Ind 5 est joint au présent CR	En cours				
13/06/22	Suite aux aléas de travaux, des plannings travaux et hélicoptage ont été transmis aux entreprises pour validation avant le 14/06/22 à 12h.	URGENT				
SOCOTEC BUREAU DE CONTRÔLE						
16/05/22	Transmettre les VISA et l'avancement des études EXE	En cours				
31/05/22	La validation des hypothèses géotechniques a été réalisée. En attente de la note de calcul définitive	OK				
JCONSULTANT CSPS						
13/06/22	Cf. RJ N°4	En cours				
HELIBEARN Hélicoptage						
16/05/22	L'ensemble des informations sont centralisées par l'OPC	Info				
16/05/22	Les factures et les PV d'hélicoptage devront être transmis à l'OPC	Info				
16/05/22	Le tableau des hélicoptages, mis à jour hebdomadaire, est transmis en annexe du présent CR	Info				
13/06/22	L'entreprise sous traite ses hélicoptages à SAF. Cette solution doit pour le moment être maintenu jusqu'au 01/07/2022.	Info				
ERMA ENERGY Production photovoltaïque provisoire						
31/05/22	La mise en œuvre du système photovoltaïque a été réalisée le 30/05/22	OK				
TALAZAC Production photovoltaïque définitive						
16/05/22	Cette prestation est hors marché MOE. Elle sera réaliser après le projet de rénovation du refuge objet du présent CR	Info				
SAGE INGENIERIE Etudes géotechniques						
16/05/22	L'entreprise réalisera ses prestations du Lundi 23/05/22 au Mardi 24/05/22	Info				
31/05/22	Une visite du site a eu lieu le 30/05/22 pour validation des hypothèses géotechniques et finalisation des dimensionnement.	OK				
S3DE Désamiantage Phase 2						
13/06/22	Le diagnostic amiante a été mis à jour et transmis à l'entreprise	OK				
13/06/22	Prévoir une intervention sur le semaine 26 , en coordination avec LAROUSSE	Important				
13/06/22	Prévoir de mutualiser les moyens de protections collectives pour travaux en façade	Important				
13/06/22	Valider dès que possible les dates d'intervention, le nombre de rotations et les effectifs	Important				

PRESCRIPTIONS ET CONSTATS PAR CORPS D'ETAT

N°	Date	Prescription	État	Début	Fin contract.	Fin effective	Retard
GENERALITES							
0-1	14/04/22	L'ensemble des entreprises doivent prendre connaissance du CR MOE transmis en parallèle des CR OPC.	Important	Toute la durée du projet			
0-2	14/04/22	Les informations générales du projet sont rappelés au chapitre GENERALITES	Important				
0-3	14/04/22	Le planning prévisionnel du projet est transmis en copie du présent CR Toutes les entreprises doivent en prendre connaissance	Important				
0-5	14/04/22	L'ensemble des entreprises doivent produire les éléments EXE demandés par l'équipe MOE, le bureau de contrôle et le CSPS, conformément au planning OPC.	En cours		29/04/2022		
0-6	14/04/22	Nous rappelons que les indications chantier (base vie, signalétique...) doivent être réalisées en français et en espagnol.	Info				
0-7	30/05/22	Les autorisations de voiries ont été transmises aux entreprises, à afficher sur pare brise des véhicules stationnant à la DZP. La commune n'en délivrera pas de nouvelles.	Important				
0-8	13/06/22	Deux zones ont été aménagées pour l'hélicoptage: - la DZP pour le personnel (possible aussi pour le matériel si parfaite coordination avec HELIBEARN) - la DZM pour le matériel de grande dimension Plan fourni en fin du présent CR Attention: il n'est pas prévu d'hélicoptage du personnel depuis la DZM car le retour se fait à pied (celle-ci étant situé à environ 3h de marche du refuge). La DZP a été choisie à ce titre. Nous autorisons également l'hélicoptage de matériel depuis la DZP pour faciliter la logistique du chantier	Important	Toute la durée du projet			
0-9	13/06/22	Les hélicoptages seront organisés comme suit, chaque Lundi et chaque jours supplémentaires: - 1ere rotation : o depuis la DZP o pour monter les personnes chargées de récupérer le matériel au refuge - Rotations suivantes o depuis la DZP (ou depuis la DZM pour les charges exceptionnelles, non transportables en DZP) o pour acheminer le matériel jusqu'au refuge o Au moins un opérateur doit rester sur la DZ de départ pour positionner le matériel, confirmer les poids et élinguer les palettes... - Dernière rotation o depuis la DZP o pour monter le personnel restant si nécessaire	RAPPEL	Toute la durée du projet			
0-9	14/04/22	N.B.: - Départ personnel: Lundi matin / DZP / 8h30 - Départ matériel: Lundi matin /DZP ou DZM / 8h45 - 9h00 - Départ personnel réunion chantier: Lundi après-midi / DZP / 13h30 - Pas d'hélicoptage pour le retour le Vendredi - en cas de condition météo défavorables, décalage au Lundi après midi, au mardi... - Prévoir de mutualiser les palettes lors du chargement des hélicoptères (800kg max) pour optimiser le nombre de rotations. - Prévoir d'évacuer les déchets au retour de rotations de l'hélicoptère, afin qu'il ne reparte pas à vide. Préparer les big bag le vendredi au plus tard.	RAPPEL	Toute la durée du projet			
0-13	09/05/22	Les entreprises doivent impérativement transmettre à l'OPC, 1 semaine en avance , le planning d'hélicoptage de la semaine suivantes, ainsi que le confirmation des effectifs. Ces données sont nécessaires à l'organisation de l'hélicoptage mais également de la base vie (pension complète, préparation des repas...).	RAPPEL	TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX			
0-10	14/04/22	Les entreprises pourront prévoir des containers 2*2 pour stockage du matériel sensible le weekend. Attention toutefois à ne pas multiplier la matériel sur site.	OK				
0-11	14/04/22	Transmettre à l'OPC les besoins en hélicoptage mis à jour pour estimatif et planification des rotations	OK		29/04/2022		
0-12	25/04/22	L'ensemble des plans de réservations doivent être produits en urgence et transmis aux entreprises concernés pour lancement des études EXE et des commandes.	OK		29/04/2022		
0-13	31/05/22	La base vie et l'installation de chantier doivent être maintenues irréprochables tout au long du chantier (sécurité, mesures écologiques...). A ce titre, les entreprises doivent prendre en compte les prescriptions du marché ainsi que les remarques du MOE et du CSPS sur leur CR respectifs.	Important				

CASADEBAIG		LOT N°1 - TERRASSEMENT - DEMOL - GO + LOT N°12 - ASSAINISSEMENT				
1-1	14/04/22	L'entreprise vérifiera la possibilité de conserver la chambre des gardiens pour 1 couchage supplémentaire sur la base vie (potentiel chambre du personnel féminin). Chambre actuelle de la gardienne.	Important			
1-2	14/04/22	Prévoir coordination avec 2CBOIS et LAROUSSE pour: - travaux de maçonneries après dépose couverture et charpente - pose de charpente sur murs	Important			
1-3	14/04/22	Une opération spéciale d'héliportage devra être programmée pour la réalisation des fondations. Transmettre les besoins à l'OPC	OK		29/04/2022	
1-4	13/06/22	Avancement: - Etude géotechnique: 100% - Validation études EXE: 100% - Coulage des fondations: 30%, en cours - Maçonnerie SUD: en cours, 30%	Important			
1-5	13/06/22	L'entreprise a transmis la mise à jour des planning travaux et héliportage	OK			
2CBOIS		LOT N°2 - CHARPENTE BOIS - MURS BOIS				
2-1	14/04/22	Prévoir coordination avec CASADEBAIG et LAROUSSE pour: - travaux de maçonneries après dépose couverture et charpente - pose de charpente sur murs	Important			
2-2	14/04/22	Une opération spéciale d'héliportage devra être programmée pour la pose de la charpente. Transmettre les besoins à l'OPC	OK		29/04/2022	
2-3	13/06/22	Avancement des travaux: - Installation de chantier: OK - Démarrage des travaux: à partir du 27/06/22 , à coordonner avec LAROUSSE	En cours			
2-4	31/05/22	La date d'intervention prévisionnelle de l'entreprise devra être confirmée en fonction de l'avancement réel de CASADEBAIG, suites aux aléas chantiers (héliportage, météo) et au mise aux points sur ouvrages béton.	Urgent		03/06/2022	
LAROUSSE		LOT N°3 - COUVERTURE BARDAGE				
3-1	14/04/22	Prévoir coordination avec CASADEBAIG et 2CBOIS pour: - travaux de maçonneries après dépose couverture et charpente - pose de charpente sur murs	Important			
3-2	09/05/22	Transmettre en urgence les informations demandés à l'OPC, pour organiser l'héliportage au plus vite	URGENT ++ RAPPEL		10/05/2022	
3-3	13/06/22	Avancement des travaux: - Démarrage des travaux: 27/06/22 - Démontage partiel bardage pour désamiantage: 27/06/22 - Dépose de couverture: S26	En cours			
3-4	31/05/22	La date d'intervention prévisionnelle de l'entreprise devra être confirmée en fonction de l'avancement réel de CASADEBAIG, suites aux aléas chantiers (héliportage, météo) et au mise aux points sur ouvrages béton.	Urgent		03/06/2022	
3-5	31/05/22	Transmettre en urgence les éléments EXE demandés par le MOE et les BET/BC pour VISAS (carnet de détails...)	OK		13/05/2022	18
MICASA		LOT N°4 - MEN EXT				
4-1	09/05/22	Transmettre en urgence les informations demandés à l'OPC, pour organiser l'héliportage au plus vite	OK		10/05/2022	
4-2	31/05/22	Transmettre en urgence les éléments EXE demandés par le MOE et les BET/BC pour VISAS (carnet de plans, coloris...)	Urgent ++		13/05/2022	18
HABITAT ECO ACTION		LOT N°5 - PLATRIERIE				
5-1	25/04/22	L'entreprise devra être héliportée dès le Lundi 16/05/22 (en même temps que l'installation de chantier) pour prise de côtes. Prévoir le retour en hélicoptère avec la dernière rotation.	OK		16/05/2022	
HABITAT ECO ACTION		LOT N°6 - MEN INT				
6-1	25/04/22	L'entreprise devra être héliportée dès le Lundi 16/05/22 (en même temps que l'installation de chantier) pour prise de côtes. Prévoir le retour en hélicoptère avec la dernière rotation.	OK		16/05/2022	

EIFFAGE		LOT N°8 - ELECTRICITE				
8-1	14/04/22	L'entreprise vérifiera la possibilité de conserver la chambre des gardiens pour 2 couchages supplémentaires sur la base vie (potentiel chambre du personnel féminin)	En cours			
8-2	09/05/22	Transmettre en urgence les informations demandés à l'OPC, pour organiser l'hébergement au plus vite	OK		10/05/2022	
BERGERET		LOT N°9 - PLOMBERIE VENTIL				
9-1	14/04/22	L'entreprise vérifiera la possibilité de conserver la chambre des gardiens pour 2 couchages supplémentaires sur la base vie (potentiel chambre du personnel féminin)	En cours			
9-2	14/04/22	Prévoir la coordination avec 2CBOIS et LAROUSSE pour la dépose du système solaire sous toiture	Important			
9-3	31/05/22	Transmettre en urgence les éléments EXE demandés par le MOE et les BET/BC pour VISAS	Urgent		13/05/2022	18
TOST		LOT N°10 - PEINTURE SOLS SOUPLES				
METALIERIE DU SUD		LOT N°11 - SERRURERIE				
TALAZAC		PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE				
13-1	25/04/22	La dépose des panneaux a été réalisée le 25/04/22	OK			
13-2	25/04/22	Prévoir de descendre 2 groupes électrogènes le 16/05/22	OK		16/05/2022	
ERMA ENERGY						
14-1	17/05/22	Faire un point avec 2C Bois pour coordonner le raccordement de la base vie	OK			
14-2	31/05/22	Intervention prévue le 30/05/22	OK			
SAGE INGENIERIE						
15-1	17/05/22	Faire un point avec CASADEBAIG pour coordonner la validation du bon sol avant coulage des fondations	OK			
15-2	31/05/22	Intervention prévue le 23/05/22 + Réunion in situ le 30/05/22	OK			



PENALITES (Article 4.2 du CCAP)

ENTREPRISES	RETARD REMISE DE DOCUMENTS PERIODE PREPARATION 63,33€ HT / Jour calendaire		RETARD AVANCEMENT TRAVAUX ou DEMANDE MOE/OPC 63,33€ HT / Jour calendaire		ABSENCE EN REUNION 63,33€ HT / ABSENCE	RETARD REMISE DOE 63,33€ HT / Jour calendaire 126,67€ / absence	TOTAL
	Nb de Jour	Montant HT	Nb de Jour	Montant HT			
CASADEBAIG		0,00 €		0,00 €			0,00 €
2CBOIS		0,00 €		0,00 €			0,00 €
LARROUSSE	18	900,00 €		0,00 €			900,00 €
MICASA	18	900,00 €		0,00 €			900,00 €
HABITAT ECO ACTION		0,00 €		0,00 €			0,00 €
HABITAT ECO ACTION		0,00 €		0,00 €			0,00 €
TALAZAC		0,00 €		0,00 €			0,00 €
EIFFAGE		0,00 €		0,00 €			0,00 €
BERGERET	18	900,00 €		0,00 €			900,00 €
TOST		0,00 €		0,00 €			0,00 €
METALLERIE DU SUD		0,00 €		0,00 €			0,00 €
CASADEBAIG		0,00 €		0,00 €			0,00 €

Explications des pénalités en cours :

Entreprises	Observations justifications
CASADEBAIG	
2CBOIS	
LARROUSSE	
MICASA	
HABITAT ECO ACTION	
HABITAT ECO ACTION	
TALAZAC	
EIFFAGE	
BERGERET	
TOST	
METALLERIE DU SUD	
CASADEBAIG	

INTEMPERIE (Article 4.1.3 du CCAP)

Entreprises	Nombre de jours	Observations / Justifications
CASADEBAIG		
2CBOIS		
LARROUSSE		
MICASA		
HABITAT ECO ACTION		
HABITAT ECO ACTION		
TALAZAC		
EIFFAGE		
BERGERET		
TOST		
METALLERIE DU SUD		
CASADEBAIG		

IMMATRICULATION DES VEHICULES

Entreprises	VEHICULE 1	VEHICULE 2	VEHICULE 3	VEHICULE 4	VEHICULE 5	VEHICULE 6	VEHICULE 7
PARC NATIONAL DES PYRENEES	307 FM 641 XE	AF 953 QL	CD 212 RR	BY 722 BJ			
6B ARCHITECTES	SKODA Octavia GA-846-XC						
VIV ENERGIES	BD-719-XN						
MPE	FT 322-YC						
JCONSULTANT	DACIA Duster GE 698 RK FY 289 ES	RENAULT Clio V FW 124 TL	RENAULT Clio IV EF 088 GK				
SOCOTEC							
CASADEBAIG	DACIA Duster FY 726 XM	SKODA Scout GC 166 DT	Camion ACTROS 6x6 DX 495 NV	MITSHUBICHI L200 3597 YS 64	Camion 3,5t Iveco AN 209 PX	Camion 3,5t Iveco EZ 656 YE	
2CBOIS	FM-841-ZQ	EY-307-XF	EY-037-ZH	FH-968-KA			
LARROUSSE	RENAULT Trafic EW-124-JK	Mercedes EM-932-PW	Iveco FR-160-EJ	Iveco AB-862-VY	Renault CX-972-KE	Toyota GE-740-HA	Mitsubishi 6402 YZ 64
MICASA							
HABITAT ECO ACTION	CM 506 GZ						
HABITAT ECO ACTION	EC 709 TN	GB 021 MD	CX 331 QH	AS 153 LS			
TALAZAC							
EIFFAGE							
BERGERET	GC 965 WH	CP-857-AN	CP-805-WB	DL-013-NT	DP-452-GN	EP-919-WM	EP-040-WN EV-332-YG
TOST	FR-122-JS	EE-107-WT	CB-663-AY	CK-665-MA			
METALLERIE DU SUD	EN-547-LA	FE-080-CC	FY-026-KP	BQ-702-VA			
ERMA ENERGY	CAMION FORD EW 520 AW	PICK UP FR 128 QP					